

VILLE DE THORIGNY SUR MARNE

Le Conseil Municipal réuni le Jeudi 22 juin 2023 sous la Présidence de Monsieur MANUEL DA SILVA, Maire, à Thorigny-sur-Marne, a :

- Adopté le référentiel M57
- Nommé un président de séance pour le CA ville et le CA Sauvières
- Adopté le compte de gestion Ville
- Adopté le compte administratif Ville
- Affecté le résultat Ville
- Adopté le compte de gestion Sauvières
- Adopté le compte administratif Sauvières
- Limité l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation
- Décidé de ne pas appliquer les exonérations encore possibles de TFPNB
- Voté les tarifs de la TLPE
- Voté la délibération sur le feu d'artifice du 13/07/23
- Autorisé le Maire à signer la convention avec le CSUI de Marne et Gondoire (vidéo surveillance)
- Autorisé le Maire à demander un subvention au département pour la vidéo surveillance
- Procédé à la création de nouvelles commissions et désigné leurs membres
- Désigné les membres de la commission communale du logement
- Désigné Laurent DUMONT comme correspondant défense
- Désigné les membres représentant la Ville au CIPRH
- Désigné le représentant de la Ville au PAT RELIAGE
- Réduit le nombre d'adjoints à 8
- Autorisé le Maire à signer la convention avec EDIFIPIERRE s'agissant de la réalisation d'un ouvrage de sécurité sur la rue de Claye

Le Maire,
Manuel DA SILVA